

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1^{er} décembre 2017

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU BUDGET

Le Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent s'est réuni quatre fois entre le 27 et le 29 novembre 2017. Le présent rapport contient les recommandations du Sous-comité pour examen par le Comité permanent.

M. Øystein Størkersen (Norvège), représentant la région Europe, a présidé le Sous-comité pendant la 69^e session du Comité permanent (SC69).

Le Secrétaire général et l'Administratrice chargée de la gestion des fonds et de l'administration ont assisté aux réunions du Sous-comité.

Des représentants de toutes les régions étaient présents.

Le Sous-comité a pris note du mandat qui reste tel qu'il a été décidé par la 15^e session de la Conférence des Parties (figurant dans le document SC69 Inf. 23) et propose qu'un examen intersession du mandat soit entrepris et présenté à la 70^e session du Comité permanent.

Le Sous-comité propose et demande au Comité permanent d'approuver sa composition pour la présente période intersession comme suit :

- Afrique : Afrique du Sud et Kenya
- Asie : Japon
- Amérique centrale et du Sud et Caraïbes : Argentine
- Europe : Norvège avec des suppléants de l'Allemagne et d'Israël
- Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique
- Océanie : Nouvelle-Zélande
- Gouvernement dépositaire: Suisse

Point 7 de l'ordre du jour (Questions financières)

Le Sous-comité recommande au Comité permanent de :

- Approuver les rapports sur le programme de travail chiffré pour l'ensemble de l'année 2016 et pour 2017 jusqu'au 31 juillet 2017 ;
- Prendre note des dépassements de budget prévus en 2017 liés aux coûts de la sécurité lors des réunions des organes directeurs et scientifiques organisées à Genève ; et

- Tout en notant la décision 17.13 des Parties sur les détachements, approuver l'utilisation, de manière ponctuelle et à titre exceptionnel, de 70 000 USD issus des économies attendues en 2017 dans le budget relatif au personnel, et reporter ce montant en 2018 pour un cofinancement de 50 % de la 4^e année du poste de Jeune expert associé (JEA) de l'Administrateur chargé des espèces marines.

Point 9.1 de l'ordre du jour (Questions administratives)

Le Sous-comité prend note du document SC69 Doc. 9.1 et recommande au Comité permanent de :

- Accueillir favorablement la proposition du Gouvernement suisse (document SC69 Inf. 42) et, compte tenu de cette proposition, recommander de noter qu'il n'est pas nécessaire de mener un examen plus approfondi des dispositions du pays hôte en application du paragraphe 4 de la résolution Conf. 17.2 ;
- Demander au Secrétariat de poursuivre ses consultations avec le Gouvernement suisse pour un soutien accru de la Suisse au Secrétariat CITES et à la mise en œuvre de la Convention ;
- Demander au Secrétariat de veiller à ce que des fonds supplémentaires soient disponibles pour une utilisation à la discrétion du Secrétariat, et de faire rapport sur l'établissement et la mise en œuvre de l'accord de donateur conclu avec le Gouvernement suisse lors de la 70^e session du Comité permanent ;
- Demander au Secrétariat de travailler avec le PNUE pour clarifier davantage les allocations de dépenses d'appui au programme ; de veiller à ce que les services fournis par le PNUE soient pleinement compatibles avec le Mémoire d'Entente conclu entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du PNUE ; et de faire rapport à la 70^e session du Comité permanent.

Point 9.2 de l'ordre du jour (Modèles administratifs d'accueil pour le Secrétariat)

Le Sous-comité prend note des rapports oraux présentés en séance plénière par la Présidente du Comité permanent et recommande au Comité permanent de :

- Demander au Sous-comité de poursuivre les travaux sur l'étude des coûts et avantages potentiels d'autres dispositions d'hébergement administratif pour le Secrétariat CITES, en intersession, avec le mandat suivant :

Prenant en considération la Résolution 2/18 de l'ANUE, le rapport de l'équipe spéciale du PNUE sur l'efficacité des dispositions administratives et la coopération programmatique entre le PNUE et les secrétariats de conventions administrés par le PNUE, le rapport correspondant du Directeur exécutif du PNUE ainsi que d'autres informations du Secrétariat CITES et de le PNUE respectivement, examine les implications de la Résolution 2/18 de l'ANUE, y compris les informations à fournir sur les problèmes administratifs et financiers à porter à l'attention du Directeur exécutif du PNUE en application du paragraphe 3 du dispositif de cette Résolution ; examine les avantages et les inconvénients de différents modèles d'hébergement administratif pour le Secrétariat CITES, y compris le maintien du statu quo ; et présente ses conclusions au Comité permanent à sa 70^e session.

- Demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour obtenir des précisions sur les coûts du PNUE pour les services indirects et directs afin d'examiner et comparer les coûts des services de différents fournisseurs de services pour former une base utile à l'analyse des coûts qui sera présentée à la 70^e session du Comité permanent.